



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

Paris, le 19 avril 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dès qu'ils ont eu connaissance de la suspicion d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) chez une chèvre, le ministre chargé de l'agriculture, le ministre chargé de la santé et le ministre chargé de la consommation ont demandé à l'AFSSA, en novembre 2004, d'actualiser l'avis qu'elle avait rendu en février 2002 sur les risques liés aux encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) chez les petits ruminants. L'AFSSA vient de rendre public son avis.

Sur la base de nouvelles connaissances scientifiques, l'AFSSA affine son analyse des risques et émet l'hypothèse que d'autres cas d'ESB pourraient être diagnostiqués dans les cheptels caprin et ovin. Toutefois les simulations statistiques qu'elle a développées permettent d'estimer qu'il s'agirait d'un nombre limité de cas. Elle présente ainsi plusieurs niveaux de recommandations d'actions.

A la lumière de cet avis, le Gouvernement a décidé de renforcer les mesures actuellement mises en œuvre dans l'espèce ovine. Ce dispositif, visant à préserver la santé publique et la santé animale, sera axé sur une augmentation des tests de dépistage des EST à l'abattoir et à l'équarrissage. Cette décision sera mise en œuvre avec l'appui technique de l'AFSSA. Elle sera appliquée en étroite association avec les filières professionnelles concernées.

Un programme de dépistage renforcé est déjà instauré en France chez les caprins depuis le début de l'année 2005, conformément aux décisions communautaires. **Ce dispositif a permis de tester plus de 40.000 animaux ; aucun cas d'ESB n'a été suspecté, ni détecté.**

Il convient de rappeler que les risques liés aux EST ont déjà été pris en compte chez les petits ruminants puisqu'un ensemble de mesures sanitaires (interdiction des farines animales, retrait à l'abattoir des tissus à risque,...), fondées sur le principe de précaution, est en vigueur depuis plusieurs années. De plus, un programme national de sélection génétique visant à obtenir des ovins résistants aux EST est lancé depuis plus de 3 ans.

Cette action devant s'inscrire dans un cadre communautaire, le ministère de l'agriculture a transmis l'avis de l'AFSSA à la Commission européenne afin qu'il contribue aux travaux d'évaluation en cours à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) sur le même sujet (un avis de l'AESA est annoncé pour le mois de juillet 2005). La Commission et les Etats membres seront sollicités dans la perspective d'une approche harmonisée.

Contacts presse :

Sophie Geng, conseillère presse communication – Cabinet de Dominique Bussereau: 01 49 55 59 74
Stéphane Vaxelaire, Service de presse de la DGAL : 0149 55 58 39